

Nocturnes du Terroir



Dossier d'inscription

Vendredis 3 juillet & 7 août
2026



Nocturnes du terroir 2026 de Sierck-les-Bains.

Monsieur,

Manifestation incontournable de l'été, les réputées **Nocturnes du Terroir** sont de retour pour une nouvelle édition, **les vendredis 3 juillet et 7 août prochains, de 18h à minuit.**

Soutenu par le Conseil Départemental de Moselle, cet événement n'a de cesse de prendre de l'ampleur et de gagner en popularité d'une année sur l'autre grâce à votre participation et à la qualité des produits que vous proposez.

C'est pourquoi, une fois de plus, nous avons décidé de vous solliciter afin de réitérer ensemble le succès constaté lors des précédentes éditions, et de ravir les milliers de visiteurs qui foulent le centre de Sierck-les-Bains dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

L'enjeu étant de pouvoir restaurer les visiteurs et de les satisfaire de 18h à minuit, il est essentiel que vous puissiez proposer des produits de restauration pouvant être consommés sur place.

Pour des raisons d'organisation, nous vous demandons de bien vouloir remplir le coupon ci-joint et de nous le retourner avant le :

31 mai 2026

En espérant pouvoir compter sur votre participation, nous vous prions de recevoir, Monsieur,
l'expression de nos salutations les plus distinguées.

François Monnaux
Adjoint délégué
à la vie commerçante

Helen Hammond
Maire de Sierck-les-Bains

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Helen Hammond".



Nocturnes du Terroir

REGLEMENT 2026

3 juillet / 7 août 2026

Conditions générales de participation

Article 1 : Présentation des « Nocturnes du Terroir ».

L'objectif des Nocturnes du Terroir est de mettre à l'honneur les produits et le savoir-faire des producteurs de la Grande Région. **Elles auront lieu les vendredis 3 juillet et 7 août prochains de 18H à minuit**, Place du Marché et Parc Valette à Sierck-les-Bains.

Article 2 : Les modalités de participation.

Les « Nocturnes du Terroir » sont réservées aux producteurs de la Grande Région.

Les produits vendus doivent provenir de l'exploitation des exposants, qu'il s'agisse aussi bien de produits cuisinés, préparés, ou de produits bruts.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser la participation d'un exposant s'il ne répond pas à ces critères.

Prix de l'emplacement (par manifestation) :

2026	1 table	2 tables	Camionnette ou remorque d'exposition
Prix par manifestation	140 €	190 €	120 €

Le prix comprend l'utilisation de table(s), bancs, électricité de base, la communication de l'événement, ainsi que les chapiteaux destinés aux exposants et au public.

Attention : Toute table supplémentaire est à réserver lors de l'inscription pour un surplus de 10 €/table.

Les consommations électriques **de plus de 2000 watts seront majorées de 15€ par tranche de 1000 watts. Merci de remplir soigneusement la fiche « besoins électriques » fournie dans ce dossier.**

Le paiement doit s'effectuer par chèque ou par virement, à l'ordre de l'ACS, au moment de l'inscription.

Les bulletins d'inscription reçus sans règlement ne seront pas valides.

Article 3 : Les stands d'exposition.

L'installation des stands se fait sous chapiteaux ouverts fournis par la mairie, OU à l'extérieur à partir d'une camionnette servant de point de vente.

Les tables et les bancs sont également fournis par la mairie.

En revanche les producteurs devront prévoir eux-mêmes de quoi personnaliser leurs stands.

Des rallonges sont également à prévoir pour le raccordement électrique.

Les exposants pourront commencer à s'installer à partir de 14H le jour de la manifestation. Ils s'engagent également à assurer une présence derrière leurs stands **durant toute la durée de la manifestation**.

Tout véhicule ne servant pas de point de vente devra être évacué de la place à **16H30 dernier délai**.

Article 4 : Déclaration de participation.

La feuille de confirmation de participation aux « Nocturnes du Terroir » doit être renvoyée à l'adresse suivante :

Mairie de Sierck-les-Bains
« Nocturnes du Terroir »
12 Quai des ducs de Lorraine
57480 SIERCK-LES-BAINS

Par le renvoi du coupon d'inscription, le signataire s'engage à avoir pris connaissance des conditions générales de participation et à les respecter.

Il est formellement interdit aux participants de sous-louer la surface qui leur est destinée à un tiers sans l'accord formel des organisateurs.

Article 5 : Les services mis en place pour les visiteurs.

La Mairie de Sierck-les-Bains met à disposition du public des tables et des bancs afin de déguster sur place les produits proposés par les exposants. Des toilettes sont également à disposition.

Article 6 : Les cas particuliers.

Pour toute demande particulière concernant le métrage (plus de 2 tables linéaires), veuillez-nous en informer par écrit au dos du formulaire de confirmation. L'allocation ou non d'une surface supplémentaire se fera au cas par cas

Nocturnes du Terroir

CONFIRMATION DE PRESENCE

(à renvoyer avant le 31 mai 2026)

Contact : Société : _____

Prénom, Nom : _____

Adresse postale : _____

N° de Tel : _____

Mail : _____ @ _____

Plaque d'Immatriculation : _____

*Ces informations sont essentielles afin de faciliter vos démarches et stationnements le jour de votre arrivée,
merci de bien vouloir renseigner tous les champs.*

Produits proposés :

Je serai présent(e) le(s) :

- 3 juillet
- 7 août

Métrage :

- 1 table 140€ par manifestation
- 2 tables 190€ par manifestation
- Camionnette d'exposition
120€ par manifestation

Ma consommation électrique (merci d'indiquer le(s) appareils avec précision):



Important

Les besoins électriques ne cessent d'augmenter,
aussi afin de gérer au mieux les dépenses liées à cette dernière
nous demanderons une participation financière supplémentaire
pour les « gros » consommateurs :

- + de 2000 watts : 15 € par tranche de 1000 watts supplémentaires

Règlement : (merci d'indiquer le montant total)

- € par chèque (**à l'ordre de l'ACS**)

Le paiement doit s'effectuer par chèque ou par virement bancaire, au moment de l'inscription uniquement.

Les bulletins d'inscriptions reçus sans règlement ne seront pas valides.

En cas de désistement, aucun remboursement ne pourra être effectué, sauf annulation de l'organisateur.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de modifier à tout moment les modalités de l'événement si la situation l'exige.

BESOINS ELECTRIQUES

D'année en année les besoins électriques des exposants croissent, ce qui nécessite d'avoir connaissance au préalable et au plus juste des équipements électriques de chacun d'entre vous. C'est pourquoi il est obligatoire de renseigner précisément l'ensemble des équipements électriques utilisés et leur puissance en watts, **sans omettre de préciser les besoins électriques de votre éventuel food-truck, camionnette ou remorque d'exposition.**

Tout appareil qui n'aura pas été renseignés sur ce document ne pourra pas être utilisé sur stand lors des Nocturnes du Terroir.

Equipement	Puissance (W)

Rappels :

- Les appareils non nécessaires à votre activité sont interdits.
- Seul l'électricien est habilité à intervenir dans les coffrets électriques et sur l'installation électrique.
- L'électricité sera fournie sur stand en monophasé.
- Veillez à vérifier vos équipements électriques au préalable afin d'éviter toute défaillance durant l'évènement.

Attention :

- Pour les propriétaires de food-truck, camionnette ou remorque d'exposition, veillez à préciser les besoins électriques de votre véhicule !

Date et signature de l'exposant

Nocturnes du Terroir



Contact

03 82 83 89 87

communication@siercklesbains.fr